
République du Mali**Programme d'options stratégiques pour le pays
2026-2031****Réponse de la direction aux observations formulées
par les États membres**

Cote du document: EB 2026/OR/4/Add.1

Date: 15 octobre 2026

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:**Bernard Hien**

Directeur régional
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: b.hien@ifad.org

Ndaya Beltchika

Directrice de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: n.beltchika@ifad.org

Observations du Japon	Réponse de la direction
Dans sa politique de coopération pour le développement du Mali, le Japon considère la reprise économique comme un domaine prioritaire; l'appui apporté, fondé sur la coopération technique, vise notamment une revitalisation des activités économiques dans le pays, en particulier dans l'agriculture. Le programme présenté est en adéquation avec les priorités stratégiques établies par le Japon, qui attend avec intérêt sa mise en œuvre effective. Par ailleurs, le Japon espère qu'une collaboration sera établie dans le cadre de l'approche SHEP (autonomisation et promotion des petits exploitants horticoles) promue par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Parallèlement, le Japon tient à souligner que, dans certaines parties des zones d'intervention ciblées, en particulier les régions du Nord et de l'Est, les conditions de sécurité soulèvent des inquiétudes. Le Japon demande donc que, lors de la conception des futures interventions, une attention particulière soit accordée à une analyse approfondie de l'incidence potentielle des conditions de sécurité sur les activités prévues, ainsi qu'à l'élaboration de mesures concrètes pour y faire face.	La Division Afrique de l'Ouest et du Centre (WCA) remercie le représentant du Japon pour sa question pertinente et pour l'évaluation positive du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) proposé pour le Mali. La division se félicite aussi de l'intérêt manifesté par le Japon pour une collaboration avec la JICA, notamment à travers l'approche SHEP. Les possibilités d'une collaboration de ce type seront étudiées lors de la conception et de la mise en œuvre des investissements concernés. La division WCA partage entièrement la préoccupation exprimée concernant les conditions de sécurité dans certaines parties du Mali et leur incidence potentielle sur l'exécution du programme. La fragilité et l'insécurité sont des caractéristiques structurelles de l'environnement opérationnel qui ont présidé à l'élaboration du COSOP et doivent être explicitement prises en compte dans les programmes soutenus par le FIDA. L'appendice VI du COSOP comprend une évaluation détaillée de la fragilité présentant les principales dimensions et les facteurs clés de la fragilité ainsi que les mesures d'atténuation correspondantes. La matrice intégrée des risques pays figurant à l'appendice XI complète cette évaluation en tant que cadre permettant de suivre les principaux risques tout au long de l'exécution. Au Mali, le FIDA entend continuer à intervenir lorsque les conditions de sécurité le permettent, tout en s'appuyant sur ses investissements pour s'attaquer aux facteurs de fragilité sous-jacents. Le Fonds applique déjà une approche de gestion adaptative permettant d'ajuster les modalités d'exécution, l'ordonnancement des opérations et, au besoin, la couverture géographique en fonction de l'évolution des conditions sans perdre de vue les objectifs stratégiques globaux. Plusieurs mesures déjà appliquées dans le portefeuille actif éclaireront les futures opérations: • Le FIDA continuera à intervenir lorsque les conditions de sécurité permettront la mise en œuvre, sur la base des évaluations des conditions de sécurité et d'accès réalisées par l'Organisation des Nations Unies. Les modalités d'exécution seront adaptées en cas d'accès direct limité, approche qui a déjà fait la preuve de son efficacité dans le cadre du Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques (SD3C). • Le programme continuera à être exécuté grâce à des organisations communautaires, à des institutions décentralisées et à des mécanismes établis localement pour préserver les capacités de mise en œuvre. L'efficacité de cette approche a été démontrée dans le cadre du Programme SD3C; le Projet Multi-énergies pour la résilience et la gestion intégrée des terroirs (MERIT) table quant à lui sur une décentralisation de la passation des marchés au niveau communal.

Observations du Japon	Réponse de la direction
	• Les investissements viseront à renforcer la résilience plutôt qu'à simplement remettre en état des actifs, par un appui en matière de productivité, de financement, de marchés et d'emploi associé à une gestion améliorée des aléas climatiques et des ressources naturelles ainsi qu'à un renforcement des institutions. • Pour lutter contre les facteurs sous-jacents qui alimentent les tensions locales, notamment la concurrence pour l'utilisation des terres, de l'eau et d'autres ressources naturelles, des approches fondées sur une gestion participative et communautaire seront adoptées. • Des partenariats avec des institutions publiques, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires et des acteurs du secteur privé garantiront une meilleure souplesse et des capacités d'exécution accrues dans les zones touchées par l'insécurité. Ces mesures reflètent l'un des principes essentiels du nouveau COSOP: face à des risques multidimensionnels, le FIDA entend adapter son action plutôt que de se désengager. Il ne s'agit pas de miser sur une amélioration des conditions de sécurité mais de garantir que le FIDA et ses partenaires disposent des outils de gestion et de la flexibilité opérationnelle nécessaires pour poursuivre l'exécution des opérations au moment et dans les zones où les conditions le permettent. L'incidence potentielle des conditions de sécurité sera évaluée en profondeur lors de la conception de chaque projet. Lors de cette phase, des évaluations des risques spécifiques au contexte seront conduites, des mesures d'atténuation adaptées seront conçues et des modalités de mise en œuvre souples seront établies. Ces actions s'accompagneront d'une coordination permanente avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, des évaluations des conditions de sécurité et d'accès et de la criticité étant réalisées au besoin.